

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 08.12.2025 / 13

LUNDI 08 DECEMBRE 2025 à 18 HEURES 30

**SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT**

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 37

Nombre de pouvoirs : 5

Absents sans pouvoirs : 27

Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 08 Décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents :

- Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Murielle BERTON, Mr Franck BOMAL, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTES, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Daniel HOULEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Josette BRACONNIER, pouvoir à Mme Martine DESHAYES
- Mme Géraldine DE BONAFOS, pouvoir à Mr Bernard DORIO
- Mr Alain FOUQUET, pouvoir à Mr Roland BAUCHET
- Mme Sylvaine HOULEMARE, pouvoir à Mr Daniel HOULEMARE
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTES

Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN
- Mme Colette FONTAINE
- Mme Edwige HAYS
- Mme Pascale PAYNEL
- Mr Philippe SOETAERT

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Jack BOISJOLY
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Frédéric CANET,
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Violaine GAUDEMÉR
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mr Arnauld JERU
- Mr Denis LE GOUT
- Mme Jeannine LECLERC
- Mr Philippe LESAULNIER
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Nathalie ZEYMES est désignée secrétaire de séance.

**LIVAROT – MAITRISE D’ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION /
RENOVATION DU GYMNASSE ALAIN GAUCLIN BOULEVARD TIMMERMAN A
LIVAROT**

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 13 Octobre 2025 sous la forme de la procédure adaptée ouverte définie dans le code de la commande publique.

Après le dépouillement des offres faites par les différents cabinets architecturaux, les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 1^{er} Décembre 2025 pour étudier le rapport d'analyse des offres en fonction du prix des prestations et des valeurs techniques :

La maîtrise d'œuvre qui a été sélectionnée par la Commission est : Cabinet L'Atelier D'Orchampt pour un montant total de 107 900,00 € H.T soit 8,12 % du montant des travaux estimés à 1 300 000,00 € H.T.

Le coût total de la procédure adaptée s'établit comme suit :

Montant hors taxes :	107 900,00 €
TVA 20 %	21 580,00 €
Soit T.T.C :	129 480,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal devra :

- Approuver le marché de maîtrise d'œuvre attribué au Cabinet L'Atelier D'Orchampt pour la somme totale de 107 900,00 € hors taxes ;
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Livarot – Pays d'Auge
- Désigner Monsieur le Maire responsable du marché ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à quarante et une voix pour et une abstention :

- APPROUVE le marché de maîtrise d'œuvre attribué au Cabinet L'Atelier D'Orchampt pour la somme totale de 107 900,00 € hors taxes ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Livarot – Pays d'Auge
- DESIGNE Monsieur le Maire responsable du marché ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 09 Décembre 2025.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

